

- conseil d'administration du 4 mars 2014 -

**RESOLUTION CA n° 7 - 2014
AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE COMPTABLE 2013
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- décide de l'affectation des résultats de l'exercice comptable 2013 soit 463 704,74 €, en report à nouveau débiteur (*compte 119*).

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 4 mars 2014.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

